



Information gravité peines

Par **September**, le **11/12/2010** à **09:18**

Bonjour,

Il s'agit simplement d'une question à titre informatif

Juridiquement, est-il plus grave une violence physique s'apparentant à une torture légère (blessures au couteau commis par la force de la part de l'agresseur sur la victime, pendant un temps relativement long, mais sans laisser de traces), ou une agression sexuelle simple (humiliation de la victime, l'agresseur demandant à la victime de se masturber, sans user de force physique) ?

Cela dépend évidemment du contexte, plutôt contexte de dépendance mentale, simplement pour avoir une idée approximative de la gravité ainsi que des peines encourues.

En vous remerciant d'avance.

Cordialement